



Problème, erreur de l'assurance

Par **laetitia2507**, le **25/06/2010** à **16:44**

Bonjour,

Voilà, j'ai changé de banque. J'ai donc fournis le RIB de ma nouvelle banque pour que mon assureur puisse recevoir les mensualités. Or le travail administratif n'a pas été fait correctement, et ils ont prélevé sur l'ancien compte bancaire.

Du coup je me retrouve à payer toute l'année de cotisation et ce n'est pas une botte car je suis garagiste donc le prix de l'assurance est très élevé.

Est-ce qu'il y a quelque chose à y faire, car malheureusement, celui-ci à été remis en main propre et notre assureur est de très mauvaise fois en disant que nous ne lui avons pas fournis.

Merci de vos réponses.

Très cordialement.

Par **aiemac**, le **25/06/2010** à **22:07**

bonjour

je ne comprends pas trop où se situe en définitive votre problème; si je comprends bien, vous avez payé en une seule fois, en fin de contrat, une cotisation que vous deviez payez étalée sur toute l'année précédente, ceci comme facilité de paiement pour une prime normalement due en début de contrat...

vous avez donc bénéficié d'une extraordinaire bienveillance de votre assureur, qui n'a pas

résilié votre contrat pour défaut de paiement dès la seconde échéance impayée, avec en plus l'obligation de tout payer d'un seul coup sans être assuré pour le reste de l'année. et engrangé les intérêts correspondants.
ou alors j'ai mal compris votre exposé de la situation?